

BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE 2018 DANS LA MARNE



En 2018, 3 248 personnes ont perdu la vie dans un accident de la route en France Métropolitaine. Avec 200 décès de moins, la mortalité routière est en baisse (-5,8%) par rapport à 2017. La vitesse excessive demeure la cause première de la mortalité sur les routes de France : elle apparaît dans un accident mortel sur trois. L'abus d'alcool au volant et la conduite sous stupéfiants se maintiennent en deuxième cause des accidents mortels, suivies des refus de priorité et de l'inattention en conduisant.

Dans la Marne, après 3 années consécutives de baisse, la mortalité routière est en hausse avec 41 tués sur nos routes en 2018 (30 en 2017, année de référence). Les accidents corporels et les blessés légers connaissent également une augmentation (respectivement +2 % et +23 %) alors que le nombre de blessés hospitalisés est en baisse de 24 % par rapport à 2017. Le facteur alcool est présent dans un accident mortel sur 3. La mortalité routière affecte majoritairement les 25-34 ans (12 tués) et les 35-44 ans (10 tués).

2018 est également marquée par le passage à 80 km/h au 1^{er} juillet, sur les routes sans séparateur central. Un premier bilan permet de faire état d'une diminution de l'accidentalité corporelle mais pas des accidents mortels sur les routes concernées.

Le Document Général d'Orientations (DGO), pour la période 2018-2022, a été adopté le 7 mai 2018. Ce document, établi en concertation avec les différents acteurs de la sécurité routière, définit la politique de sécurité routière à mener sur le département de la Marne, et cadre le champ d'intervention en matière de prévention. 5 enjeux prioritaires ont été définis à partir des orientations nationales et du diagnostic effectué dans notre département : le risque routier professionnel, la conduite après usage de substances psychoactives (alcool - stupéfiants), les jeunes (14-29 ans), les seniors (65 ans et plus) et les deux-roues motorisés.

Chiffres clés de l'année 2018

472 accidents
641 victimes dont :

- 188 blessés hospitalisés
- 412 blessés légers

41 tués
pour 36
accidents
mortels



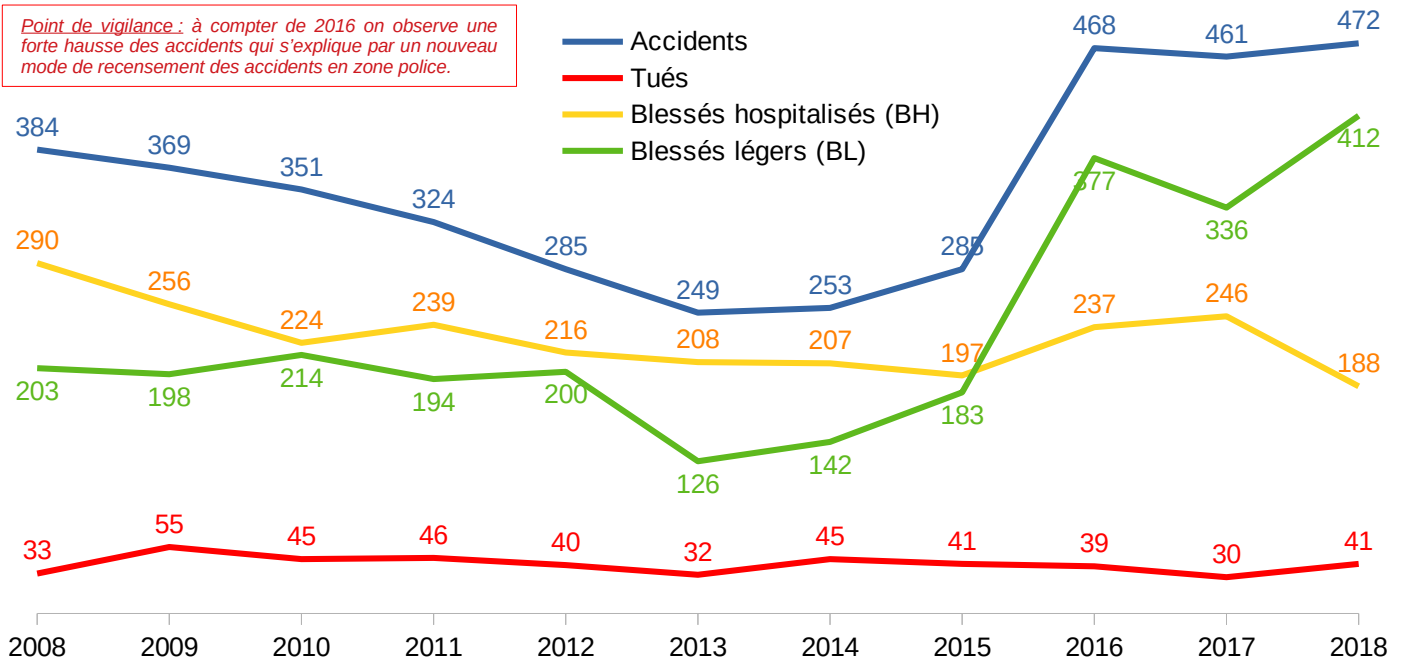
26 automobilistes (dont 25 VT et 1 VU)
7 2RM dont 5 motards et 2 cyclomotoristes
3 piétons
1 cycliste
1 chauffeur de PL
3 conducteurs de voiturette

Définitions :

2RM : 2 roues motorisé = cyclomotoriste (usager d'un deux-roues motorisé de cylindrée < à 50cm³) + motocycliste (> 50cm³)
VL (véhicule léger) = VT (véhicule de tourisme) + VU (véhicule utilitaire) PL = poids-lourd Autres = voiturette, quad ...

Evolution de l'accidentalité dans la Marne depuis 2008

Point de vigilance : à compter de 2016 on observe une forte hausse des accidents qui s'explique par un nouveau mode de recensement des accidents en zone police.



Le bilan des accidents corporels de la circulation routière est établi sur la base des données fournies par les forces de l'ordre, données centralisées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) et fiabilisées par l'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR). Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une victime.

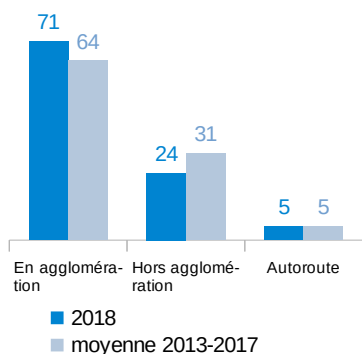
Parmi les usagers impliqués dans ces accidents, les usagers indemnes sont distingués des victimes, parmi lesquelles :

- les tués (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les blessés hospitalisés (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les blessés légers (ayant fait l'objet de soins médicaux, mais non hospitalisés plus de 24 heures).

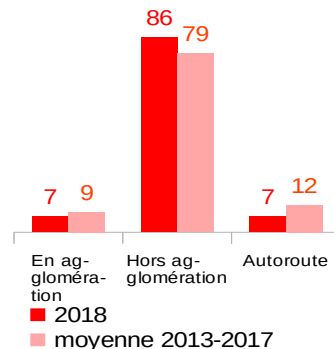


ANALYSE DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA MARNE – ANNÉE 2018

Selon le type de milieu



En 2018, 71 % des accidents corporels sont survenus en agglomération*, soit 334 accidents induisant 6 tués (contre 4 en 2017). 24 % des accidents corporels (115) ont lieu hors agglomération mais ils représentent 78 % des accidents mortels (28 des 36 mortels) et 86 % des tués. Enfin, 5 % des accidents corporels ont eu lieu sur autoroutes, causant 3 tués.



L'indice de gravité (nombre de tués pour 100 accidents) est en hausse de 2,1 points en 2018 par rapport à 2017 (8,7 contre 6,6) mais néanmoins en baisse par rapport à la période 2013/2017 (10,9).

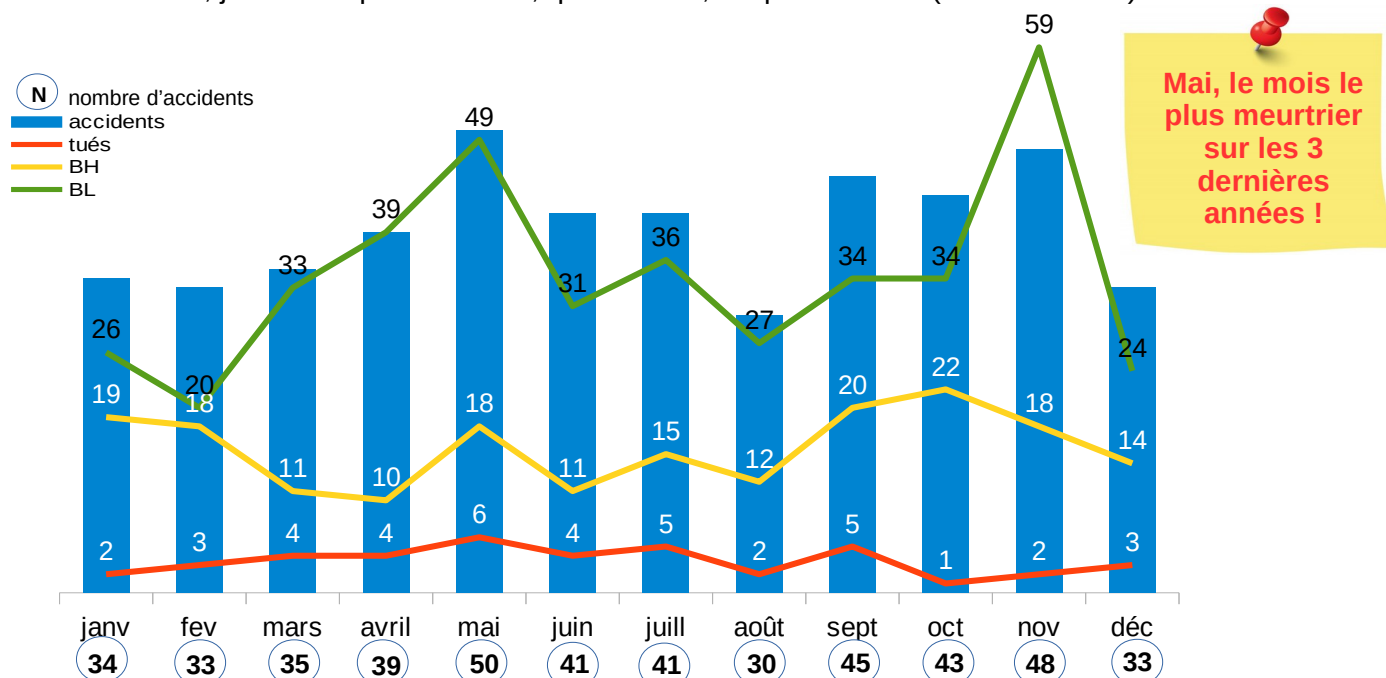
Répartition des accidents (en %)

Répartition des tués (en %)

* Réseau routier en agglomération : tronçons de routes situés entre les panneaux de début et de fin d'agglomération.

Selon le mois de l'année

Les mois les plus accidentogènes sont mai, septembre et novembre (30% des accidents corporels). Les mois de mai, juillet et septembre sont, quant à eux, les plus mortels (39 % des tués).



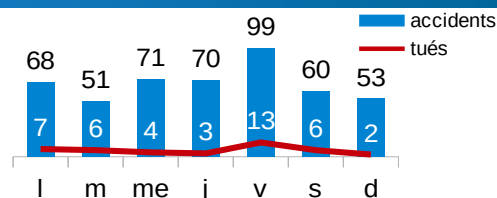
Mai, le mois le plus meurtrier sur les 3 dernières années !

Selon le jour de la semaine

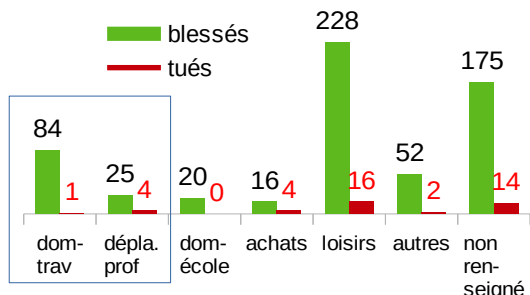
Le vendredi est le jour le plus accidentogène (21 % des accidents) et le plus meurtrier (32 % des tués).

Le week-end (samedi et dimanche) représente 24 % des accidents et 20 % des tués.

Trois accidents mortels (4 tués) ont eu lieu un jour férié.



Selon la nature du déplacement



En 2018, les déplacements associés aux loisirs occasionnent le plus grand nombre de victimes (228 blessés et 16 tués), devant les déplacements professionnels (109 blessés et 5 tués).

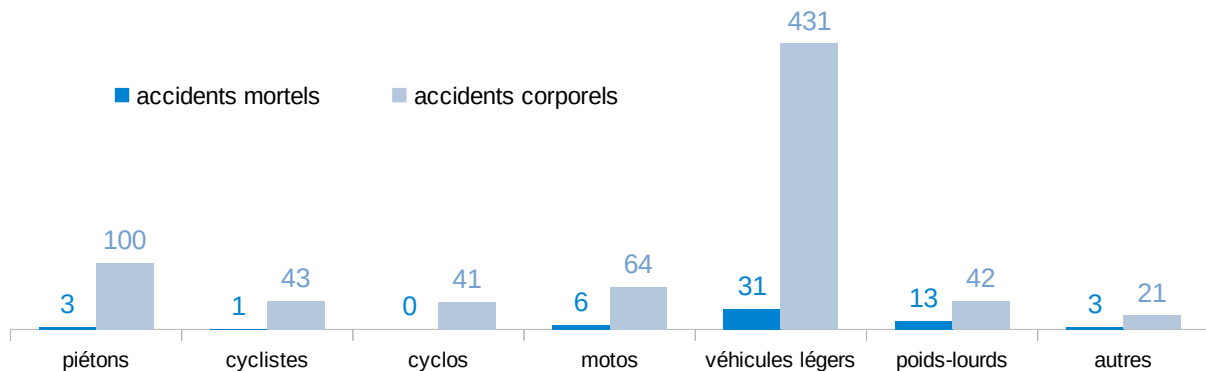
En comparaison avec 2013/2017, l'année 2018 affiche une baisse du nombre de tués de 6 points (de 18 % à 12%) lors d'un déplacement professionnel et de 24 points (de 63 % à 39%) lors d'un déplacement « loisirs ».

La nature du trajet n'est toutefois pas renseignée pour 39 % des accidents mortels en 2018.

LES USAGERS

Accidentalité en fonction du mode de déplacement

Nombre d'accidents par type d'usagers*



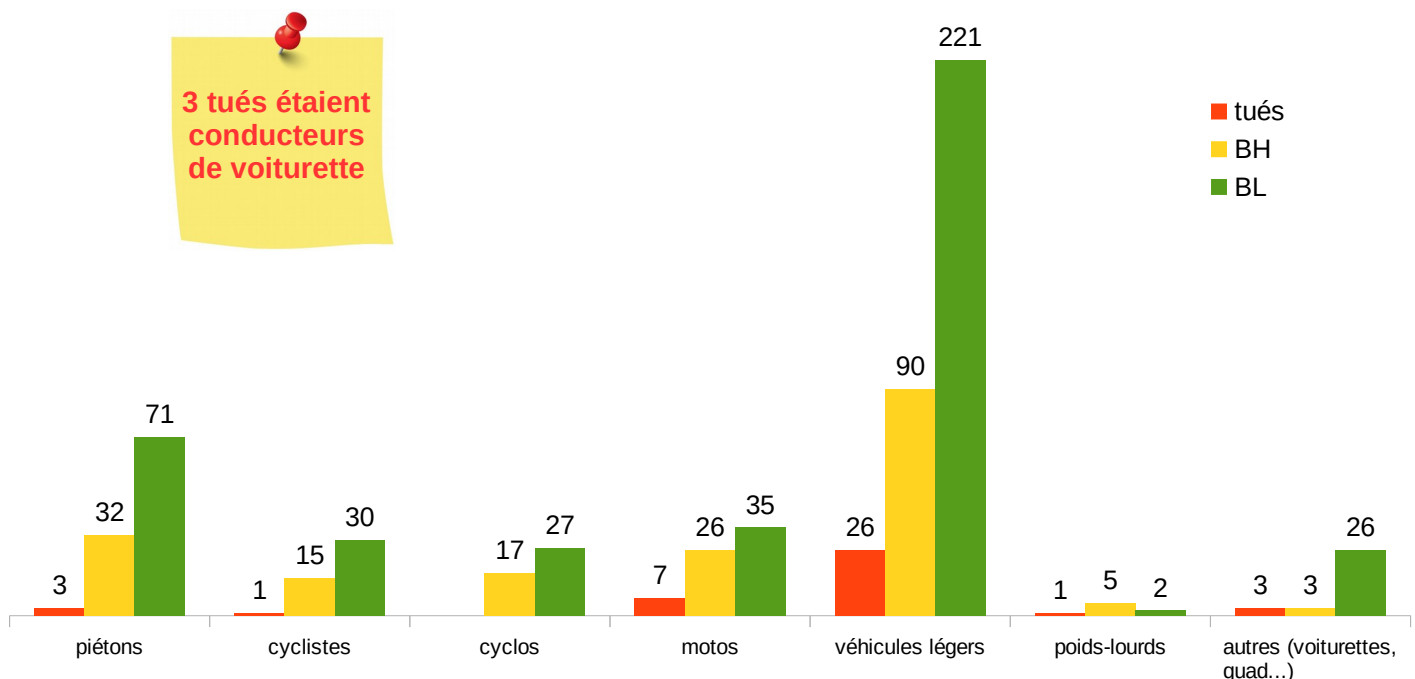
En 2018, 91 % des accidents corporels de la circulation impliquent un VL. Les 2RM sont impliqués dans 22 % de l'accidentalité marnaise, les piétons pour 21 % et les PL dans 9 %.

100 accidents corporels impliquent au moins un piéton, soit dans près d'un accident sur cinq.

Parmi les 36 accidents mortels : 86 % impliquent un VL, 36 % un PL (contre seulement 9 % des accidents corporels). Il est à noter que même si les PL sont concernés par 13 accidents mortels, ils ne sont responsables que de deux d'entre eux.

* 1 accident peut impliquer 1 ou plusieurs usagers et être comptabilisé 1 ou plusieurs fois

Répartition des victimes



La répartition des victimes par catégories d'usagers démontre qu'en 2018, les véhicules légers sont sur-représentés par rapport aux autres catégories. Viennent ensuite les deux-roues motorisés (2RM), qui comptabilisent 17 % des tués dans la Marne.

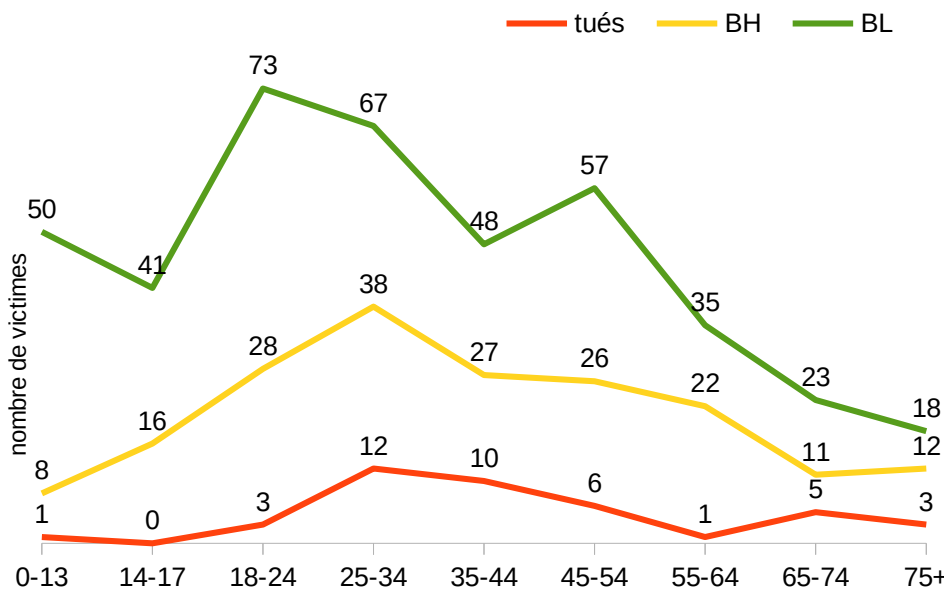
En 2018, la répartition des victimes tuées par type d'usagers est similaire à la moyenne 2013/2017 (4 piétons tués, 3 cyclistes, 1 cyclo, 5 motos, 22 véhicules légers, 1 poids lourd et 1 dans la catégorie « autres »).

La mortalité routière en 2018 se caractérise par la part importante (34%) des usagers vulnérables avec 14 tués (3 piétons, 1 cycliste, 7 usagers d'un 2RM et une particularité à souligner en 2018 : 3 conducteurs de voiturettes).

Comme évoqué en préambule, les blessés légers sont plus nombreux en 2018, avec une augmentation constatée chez les usagers vulnérables (+2 points respectivement chez les piétons, les cyclistes et les motos). Une diminution des BL de 6 points est néanmoins observée pour les véhicules de tourisme.

LES VICTIMES

Accidentalité en fonction de l'âge



Les classes d'âge les plus représentées parmi les tués sont les 25-34 ans (29%) et les 35-44 ans (24%)

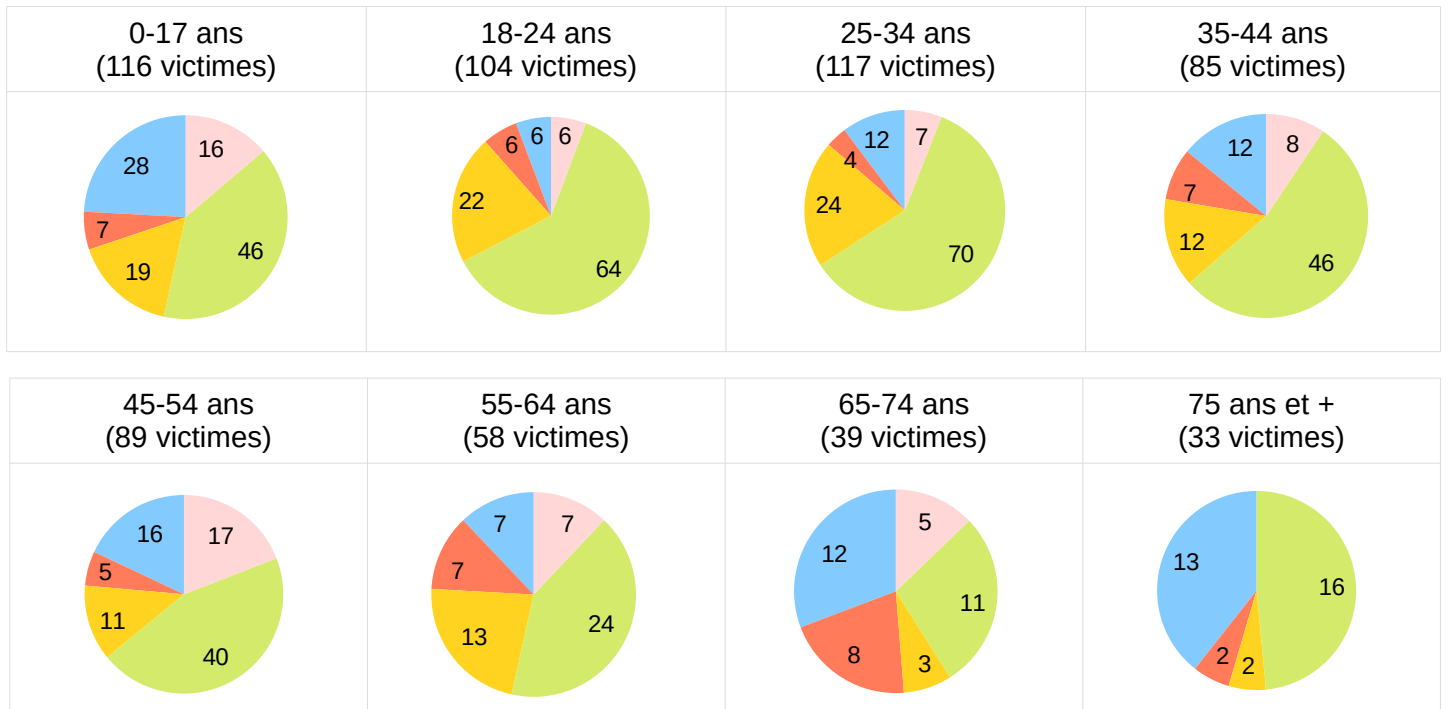
18% des blessés légers ont entre 18 et 24 ans.

Les 25-34 ans comptent 15% des blessés hospitalisés et 16 % des blessés légers.

Les jeunes (0 à 24 ans) représentent 40 % des blessés légers et 28 % des blessés hospitalisés.

Les 65 ans et + représentent 11 % des victimes et 19 % des tués.

Répartition des victimes en fonction de l'âge et de la catégorie d'usagers



- piétons
- cyclistes
- 2RM
- VT
- Autres (VU, PL ...)

En 2018, les tranches d'âge les plus impactées par les accidents sont les 0-17 ans et 25-34 ans, représentant chacune 18 % des victimes de la circulation routière marnaise.

L'accidentalité des jeunes adultes de 18-24 ans en véhicule de tourisme a augmenté de 14 % en 2018 par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La part des 2RM a quant à elle diminué de 2 points, avec 21 % des victimes.

A l'inverse, l'accidentalité des seniors de 65 ans et plus, en véhicule de tourisme, a diminué de 16 % en 2018 par rapport à la moyenne 2013/2017.

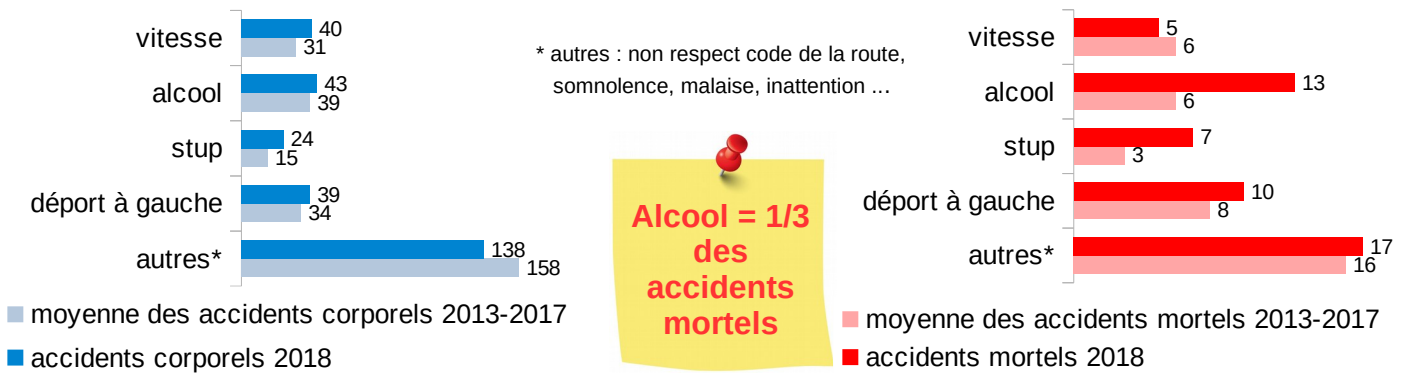
Les usagers piétons et les usagers 2RM comptabilisent chacun 106 victimes, toutes tranches d'âges confondues (soit, pour chacun, 17% de l'ensemble des victimes).

La part des 18-34 ans, en tant qu'usagers de véhicule de tourisme (conducteurs et passagers), n'a pas évolué par rapport aux cinq dernières années. Elle représente 21 % des victimes.

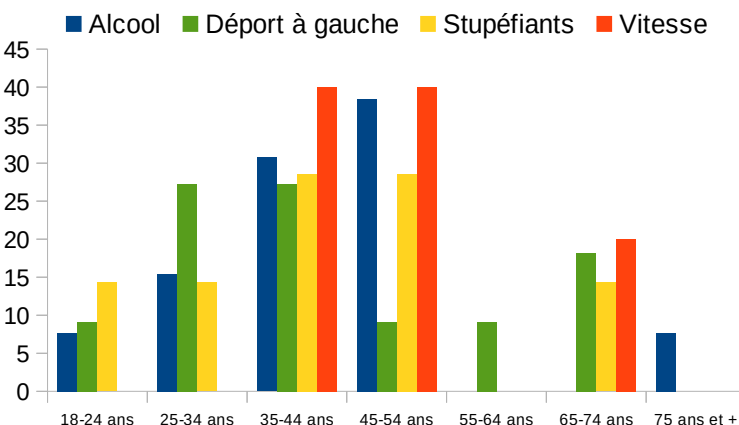
41 tués
31 hommes
9 femmes
1 mineur

LES FACTEURS COMPORTEMENTAUX

Ventilation des accidents en fonction des facteurs comportementaux



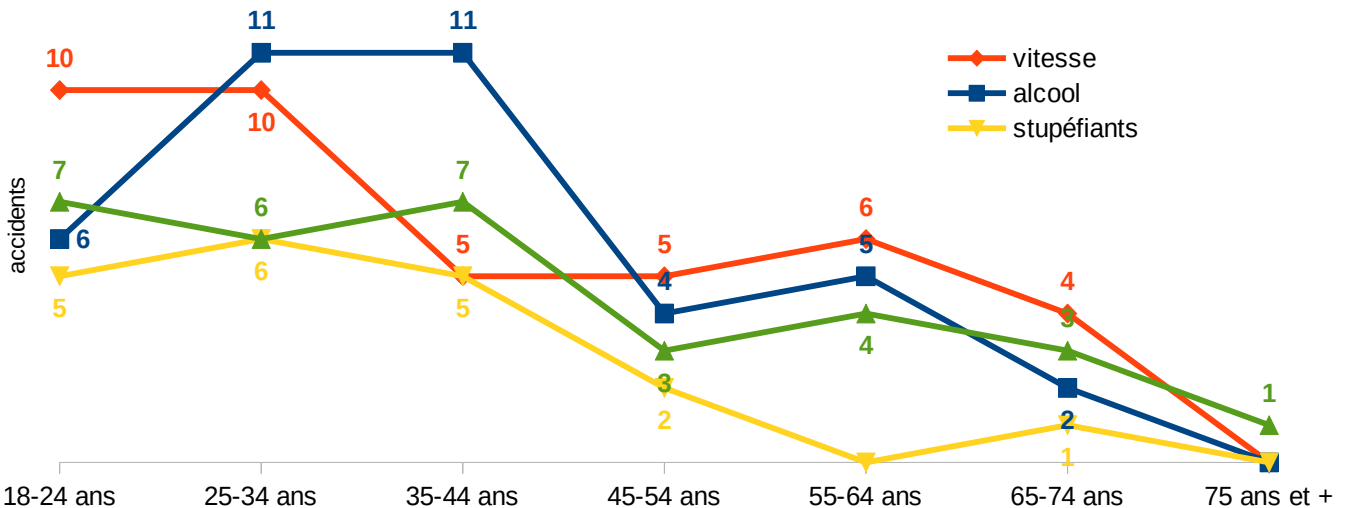
Répartition des tués par cause et par tranche d'âge (en %)*



En 2018, l'alcool est le premier facteur présent dans les accidents mortels recensés (36% contre 18 % en 2017), soit un accident sur trois. On observe une hausse de 10 points de la mortalité routière due à l'usage de stupéfiants en 2018 par rapport aux 5 dernières années (3 accidents mortels entre 2013 et 2017 contre 7 en 2018). 5 % des conducteurs contrôlés lors d'un accident corporel sont positifs aux stupéfiants et 19 % sont des accidents mortels (+5 points par rapport à 2017). 28 % de la mortalité routière 2018 est provoquée par les déports à gauche, pour moitié en lien avec une vitesse excessive.

* Plusieurs facteurs peuvent intervenir dans un même accident.

Cause des accidents chez les auteurs présumés d'accidents corporels en 2018



Pour 2018, l'analyse multi-causes des facteurs comportementaux, associée à la notion de présumé responsable, confirme la prépondérance de la vitesse excessive ou inadaptée et de l'alcool dans les accidents corporels dans les tranches d'âge 25-34 ans et 35-44 ans.

Le constat est identique sur la moyenne des cinq dernières années : la vitesse est le facteur prépondérant chez les 18-34 ans (54 % des accidents corporels sur la période 2013-2017).

Bien que la tendance relative au facteur alcool soit à la baisse chez les 18-24 ans en 2018 en comparaison à la moyenne sur 2013-2017 (- 7 points), elle est en hausse chez les 25-34 ans (+7 points) et 35-44 ans (+5 points).

En 2018, les facteurs vitesse et déport à gauche restent prépondérants dans la responsabilité chez les seniors.

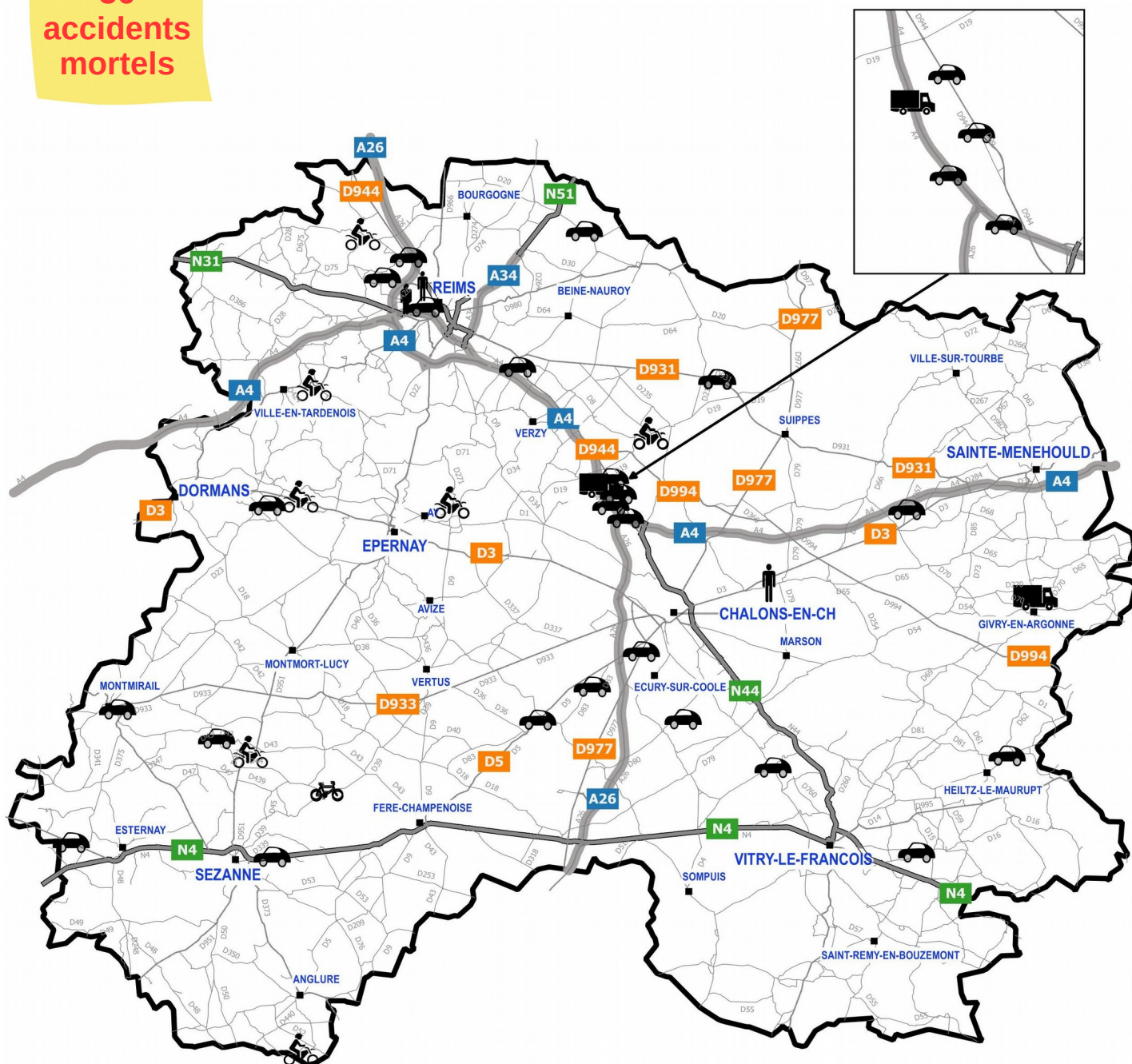
Tous facteurs confondus, on note que ce sont les 25-34 ans qui ont le comportement le plus inapproprié sur les routes marnaises en 2018 (sur la période 2013-2017, cela concernait les 18-24 ans, avec une responsabilité à hauteur de 29 % dans les accidents corporels).

A noter qu'un accident avec alcool a été relevé en 2018 dans la tranche d'âge 0-17 ans (cyclomotoriste). 5

CARTOGRAPHIE

Répartition des accidents mortels dans le département de la Marne en 2018

36
accidents
mortels



En 2018, la majorité des accidents mortels se sont produits sur les routes départementales (72%). Viennent ensuite les voies communales, avec une part de 17 % des accidents mortels, puis les autoroutes (8 %) et les routes nationales (3%).

On peut noter également un regroupement de 5 accidents mortels sur la D944 et l'A4 sur les territoires des communes des Grandes Loges et de La Veuve (cf. carte ci-dessus). Pour autant, ces deux axes ne constituent pas une zone d'accumulation d'accidents (ZAAC)*.

Sur la période 2013-2017, on comptabilisait 3 ZAAC de niveau 1 (au moins 4 accidents corporels ayant fait 4 victimes graves, tués ou blessés hospitalisés) : 1 zone sur la N31 et 2 sur la D951.

Pour la période 2014-2018, on ne dénombre plus qu'une seule zone de niveau 1 sur la D951 sur les territoires des communes de Moussy et Vinay.

* Une zone d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) est une section ou point (calcul sur 850m glissants) totalisant, sur les 5 dernières années, un nombre et une gravité d'accidents qui dépassent des seuils définis.

LE DGO

Dans le département de la Marne, un nouveau document général d'orientation (DGO) a été adopté le 7 mai 2018. Il formalise la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en matière de sécurité routière dans les cinq prochaines années, autour de cinq enjeux stratégiques :

- le risque routier professionnel
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)
- les jeunes
- les seniors
- les deux-roues motorisés (2RM)

Le risque routier professionnel

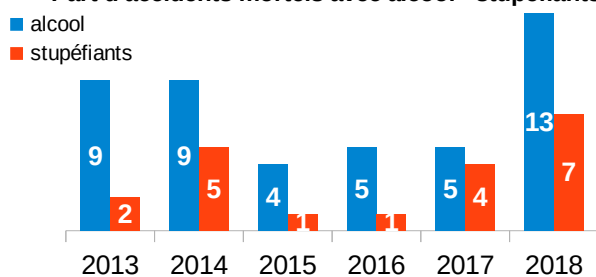
Les accidents routiers professionnels comprennent les accidents liés aux déplacements domicile-travail et ceux liés aux déplacements avec un véhicule professionnel.

Les déplacements liés à l'activité professionnelle (trajet domicile-travail et déplacement professionnel) représentent 37 % des accidents pour lesquels la nature du trajet est connue en 2018, tendance équivalente à celle observée sur la période 2013-2017.

Les déplacements liés à l'activité professionnelle représentent 12 % des tués, 18 % des blessés hospitalisés et 18 % des blessés légers. Ces proportions sont également identiques à celles observées sur la période 2013-2017, hormis pour les tués qui affichent une baisse de 6 points en 2018.

La conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)

Part d'accidents mortels avec alcool - stupéfiants



L'évolution est à la hausse dans la Marne en 2018 quant à cet enjeu : 29 % des accidents mortels avec alcool entre 2013 et 2018 ont eu lieu sur la seule année 2018.

L'alcool et les stupéfiants sont en cause dans 47 % des accidents mortels.

Dans les 43 accidents corporels avec alcool en 2018, 2 sont recensés sans port de la ceinture de sécurité.

En 2018, on constate 3 accidents mortels pour lesquels sont combinés alcool et stupéfiants (dont 1 avec vitesse et 2 avec déport à gauche).

Les jeunes

En 2018, les jeunes au sens de la définition du DGO (14-29 ans) totalisent 7 tués, soit 17 % de la mortalité routière marnaise.

Les jeunes de 0 à 24 ans représentent 40 % des blessés légers, 28 % des blessés hospitalisés et 1/3 des victimes de la route. Il est à noter que 53 % des 0-17 ans sont des victimes en tant que passager de véhicule de tourisme (aucun jeune responsable en tant que conducteur accompagnés), véhicule utilitaire ou poids-lourd.

Parmi l'ensemble de victimes piétonnes, 26 % sont représentés dans la classe d'âge des 0-17 ans.

Les seniors

Les 65 ans et + représentent 11 % des victimes (à hauteur de 4 % en tant que piéton ainsi que conducteur de véhicule de tourisme) et 20 % des tués.

La répartition des 8 personnes tuées chez les 65 ans et plus est la suivante : 3 véhicules de tourisme (2 conducteurs et un passager), 2 piétons, 1 vélo, un 2RM et un conducteur de voiturette.

Enfin, il convient de préciser que dans les accidents avec un conducteur âgé de 65 ans et plus, ce conducteur est présumé responsable dans 54 %, ce qui est comparable aux autres tranches d'âges : 57 % chez les 25-44 ans et de 55 % chez les 18-24 ans.

Les 2RM

Les deux-roues motorisés entrent dans la catégorie des usagers vulnérables, c'est à dire des usagers de la route qui sont physiquement mal protégés en cas de collision, en comparaison des usagers motorisés à quatre roues et plus.

Les usagers de 2RM représentent 17 % de l'ensemble des victimes d'accidents de la route en 2018 (la même part que ces cinq dernières années). Rappelons qu'ils ne représentent que 2 % des usagers dans le trafic : ils sont donc particulièrement sur-représentés dans l'accidentalité.

Le nombre de tués par rapport à 2017 a augmenté (+1 tué). Le nombre de blessés légers accuse une hausse de 17 %. Le nombre de blessés hospitalisés a quant à lui diminué de 19 %.

Parmi les 7 tués en 2RM (6 conducteurs et un passager), tous portaient le casque.

ACCIDENTOLOGIE SUR LES ROUTES BIDIRECTIONNELLES HORS AGGLOMÉRATION DE LA MARNE

Impact de la mesure d'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 km/h à 80 km/h sur les axes bidirectionnels à chaussée unique, sans séparateur central

Sur 36 accidents mortels recensés en 2018, 27 ont eu lieu sur des routes départementales ou nationales concernées par la baisse de vitesse maximale autorisée à 80 km/h, dont 16 avant le 1^{er} juillet (18 personnes tuées), date de la mise en œuvre de la mesure, et 11 depuis le 1^{er} juillet (13 personnes tuées).

Si l'on compare la moyenne des accidents corporels des seconds semestres de 2013 à 2017 (68) et le nombre relevé au 2^e semestre 2018 (36), on constate, pour 2018 :

- une baisse de 47 % du nombre d'accidents corporels ;
- le même nombre d'accidents mortels (que la moyenne des tués sur la période 2013-2017 s'élève à 11 victimes contre 13 en 2018) ;
- une baisse du nombre de blessés légers de 59 % ;
- une baisse du nombre de blessés hospitalisés de 56 %.

Le seul semestre de l'année 2018 impacté par la baisse de la VMA à 80km/h montre une diminution de l'accidentalité corporelle mais pas de l'accidentalité mortelle. Ces données portent sur des valeurs trop faibles pour pouvoir en tirer, dès à présent, des conclusions. Les études d'accidentologie s'appuient en effet à minima sur 5 années consécutives pour déterminer réellement une tendance.

COMMUNICATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



**RESTONS CALMES,
RESTONS EN VIE**

La sécurité routière invite les Français à adopter la Slow conduite, pour vivre mieux et plus longtemps – octobre 2018

CAMPAGNE : « QUAND ON TIENT À QUELQU'UN, ON LE RETIENT »

Plus d'informations : <https://securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route>

RETENIR UN AMI QUI A BU

CONSEIL N°1 : JOUER SUR LA CORDE SENSIBLE



RETENIR UN AMI QUI A BU

CONSEIL N°8 : DEMANDEZ DE L'AIDE

